

**AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DU JEU INTERNET  
GAGNEZ A MIEUX CONSOMMER  
du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020**

**IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUI**

La société DISTRIBUTION LEADER PRICE, société en nom collectif au capital de 4.571.440 euros, dont le siège social est situé à Zone Industrielle – Route d'Aubepierre – 77220 Gretz-Armainvilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 384 846 pour l'enseigne LEADER PRICE,

La société MONOPRIX, société par actions simplifiée, au capital de 78 365 040 euros dont le siège social est au 14 rue Marc Bloch 92110 CLICHY et identifié sous le numéro 552 018 020 au RCS de NANTERRE, pour les enseignes MONOPRIX et MONOP',

La société DISTRIBUTION FRANPRIX, société par action simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est situé 2 Route du Plessis Trévisé 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 414 265 165 pour l'enseigne FRANPRIX,

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiée, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – 42 008 SAINT-ETIENNE cedex 2 et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne, pour les enseignes CASINO SHOP et LE PETIT CASINO,

ci-après dénommées «les Sociétés Organisatrices»,

organisent un Jeu Internet de cartes à gratter digitales avec obligation d'achat d'un produit partenaire, dans les magasins et points de retrait drive (hors LEADERDRIVE et points de retrait CASINO SHOP et LE PETIT CASINO) sous enseignes MONOPRIX, MONOP', FRANPRIX, LEADER PRICE, CASINO SHOP et LE PETIT CASINO participants - (Ci-après le « Jeu ») selon les modalités du règlement du jeu (Ci-après le « Règlement »), déposé auprès de chez Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice à Marseille (13)

**Les Sociétés Organisatrices ayant souhaitées modifier la période du jeu à cause du contexte sanitaire reportent ce dernier avec obligation d'achat d'un produit partenaire du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020 inclus.**

Ces dernières ont décidé de modifier le Règlement afin d'y insérer les modifications suivantes.

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI :**

**ARTICLE 1 :**

L'article 2 du Règlement « OBTENTION DU REGLEMENT DE JEU » est supprimé et remplacé par :

« Le présent règlement est déposé chez Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice à Marseille (13).

Il est également adressé à toute personne qui en fait la demande avant le 12/06/2020 minuit (cachet de La Poste faisant foi) aux adresses suivantes:

- Service Client Franprix – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 123 quai Jules Guesde, 94400 Vitry-Sur-Seine
- MONOPRIX – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 14 rue Marc Bloch 92110 CLICHY- France.
- LEADER PRICE – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 123, quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE.
- Service client PROXI - Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER », 1, Cours Antoine Guichard, CS 50306, 42008 Saint-Etienne – Cedex 1

Remboursement des frais d'affranchissement au tarif lent en vigueur base 20 g, sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement en fournissant les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale complète, RIB. Limité à un remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Le règlement du Jeu est accessible et consultable sur [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr).

## **ARTICLE 2 :**

L'article 3 du Règlement « CONDITIONS DE PARTICIPATION » est supprimé et remplacé par :

« La liste des magasins et points de retraits drive participants par enseigne figure en annexe du présent règlement et est accessible sur [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr). La liste des produits partenaires disponibles par enseigne et magasins participants figure également en annexe du présent règlement.

Le Jeu est valable pour un ou des achats de produits partenaires effectués dans les magasins et points de retrait drive participants du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020 inclus.

Le Jeu est disponible du mardi 12 mai 09h au samedi 09 juin 2020 23h59 inclus, sur Internet à l'adresse : [www.gagnezamieuxconsommer.fr](http://www.gagnezamieuxconsommer.fr)

La communication du Jeu est relayée sur :

- o Prospectus
- o PLV

- o Messages Radio
- o Bannières web
- o Push Appli
- o Encarts newsletters des enseignes
- o Réseaux sociaux avec géolocalisation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et capable résidant en France métropolitaine, Corse comprise. Le personnel des Sociétés Organisatrices et des Sociétés Prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ce Jeu. »

### **ARTICLE 3 :**

L'article 4 du Règlement « DUREE DU JEU » est supprimé et remplacé par :

« Le Jeu se déroulera du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020 inclus dans tous les points de vente participants selon leurs jours et horaires d'ouverture au public.

Pour les points de retrait drive participants, la commande ainsi que le retrait doivent avoir lieu impérativement entre le 12 mai et le 31 mai 2020. Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte. La date figurant sur la preuve d'achat utilisée pour participer au Jeu fera foi. Sont considérées comme preuves d'achat : tickets de caisse pour magasins physiques, tickets de caisse électroniques (applications) ou facture pour les commandes faites en ligne.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité soit mise en cause. Toute modification du Jeu sera portée à la connaissance des clients sur les sites Internet des sociétés organisatrices [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr).

### **ARTICLE 4 :**

L'article 6.2 du Règlement « Attribution des dotations » est supprimé et remplacé par :

«

- Précisions relatives à la dotation : GRAINES

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un (1) sachet de graines par lettre écopli à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant avant le 28/08/2020, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- Précisions relatives à la dotation : HÔTEL À INSECTES

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un (1) hôtel à insectes par colis suivi à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant avant le 28/08/2020, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- Précisions relatives à la dotation : POTAGER

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un (1) potager d'intérieur par colis suivi à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire de gain complété en magasin.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant avant le 28/08/2020, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- Précisions relatives à la dotation : COURS DE CUISINE

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un courrier recommandé AR à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne une carte cadeau L'atelier des Chefs – vous allez aimer cuisiner. Carte valable dans l'ensemble des ateliers en France, pour l'achat de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques. Carte valable 12 mois à compter de la date d'activation.

Tout gagnant qui ne se manifesterait pas après réception du courrier recommandé AR comportant les coordonnées du prestataire, ne pourra plus prétendre à son gain un an à compter de la date d'émission qui sera précisée dans le courrier.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant avant le 28/08/2020, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- Précisions relatives à la dotation : VELO ELECTRIQUE

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un (1) vélo électrique via transporteur. Celui-ci contactera le gagnant pour planifier la livraison à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire de gain complété en magasin.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant avant le 28/08/2020, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- Précisions relatives à la dotation : SEJOUR

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 12/06/2020, un courrier recommandé AR à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne les coordonnées de l'agence de voyages pour l'organisation de son séjour en hébergement insolite et écoresponsable en France. Le séjour doit être réalisé avant le 31/12/2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année).

Tout client qui demeurerait injoignable par téléphone ou email, ou qui ne se manifesterait pas auprès de l'agence de voyage après réception du courrier recommandé AR comportant les coordonnées du prestataire, ne pourra plus prétendre à son gain après le 28/08/2020. Le gain sera définitivement perdu et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer. »

**ARTICLE 5 :**

Toutes les autres dispositions du Règlement non amendées par le présent avenant conservent leur pleine et entière validité.

**REGLEMENT DU  
JEU INTERNET  
GAGNEZ A MIEUX CONSOMMER  
du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020**

**ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR**

La société DISTRIBUTION LEADER PRICE, société en nom collectif au capital de 4.571.440 euros, dont le siège social est situé à Zone Industrielle – Route d’Aubepierre – 77220 Gretz-Armainvilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 384 846 pour l’enseigne LEADER PRICE,

La société MONOPRIX, société par actions simplifiée, au capital de 78 365 040 euros dont le siège social est au 14 rue Marc Bloch 92110 CLICHY et identifié sous le numéro 552 018 020 au RCS de NANTERRE, pour les enseignes MONOPRIX et MONOP’,

La société DISTRIBUTION FRANPRIX, société par action simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est situé 2 Route du Plessis Trévisé 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 414 265 165 pour l’enseigne FRANPRIX,

La société DISTRIBUTION CASINO France, société par actions simplifiée, au capital de 106 801 329 euros dont le siège social est au 1 Cours Antoine Guichard – 42 008 SAINT-ETIENNE cedex 2 et identifiée sous le numéro 428 268 023 au RCS de Saint-Etienne, pour les enseignes CASINO SHOP et LE PETIT CASINO,

ci-après dénommées «les Sociétés Organisatrices»,

organisent un Jeu Internet de cartes à gratter digitales avec obligation d’achat d’un produit partenaire, du mardi 17 mars au dimanche 05 avril 2020 inclus, dans les magasins et points de retrait drive (hors LEADERDRIVE et points de retrait CASINO SHOP et LE PETIT CASINO) sous enseignes MONOPRIX, MONOP’, FRANPRIX, LEADER PRICE, CASINO SHOP et LE PETIT CASINO participants - (Ci-après le « Jeu »).

## **ARTICLE 2 : OBTENTION DU REGLEMENT DE JEU**

Le présent règlement est déposé chez Maître Patrick BIANCHI, Huissier de Justice à Marseille (13).

Il est également adressé à toute personne qui en fait la demande avant le 13/04/2020 minuit (cachet de La Poste faisant foi) aux adresses suivantes:

- Service Client Franprix – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 123 quai Jules Guesde, 94400 Vitry-Sur-Seine
- MONOPRIX – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 14 rue Marc Bloch 92110 CLICHY- France.
- LEADER PRICE – Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER » 123, quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE.
- Service client PROXI - Opération « GAGNER A MIEUX CONSOMMER », 1, Cours Antoine Guichard, CS 50306, 42008 Saint-Etienne – Cedex 1

Remboursement des frais d’affranchissement au tarif lent en vigueur base 20 g, sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement en fournissant les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale complète, RIB. Limité à un remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Le règlement du Jeu est accessible et consultable sur [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr).

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La liste des magasins et points de retraits drive participants par enseigne figure en annexe du présent règlement et est accessible sur [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr). La liste des produits partenaires disponibles par enseigne et magasins participants figure également en annexe du présent règlement.

Le Jeu est valable pour des achats de produits partenaires effectués dans les magasins et points de retrait drive participants du mardi 17 mars au dimanche 05 avril 2020 inclus. Le Jeu est disponible du mardi 17 mars 09h au mardi 14 avril 2020 23h59 inclus, sur Internet à l'adresse : [www.gagnezamieuxconsommer.fr](http://www.gagnezamieuxconsommer.fr)

La communication du Jeu est relayée sur :

- o Prospectus
- o PLV
- o Messages Radio
- o Bannières web
- o Push Appli
- o Encarts newsletters des enseignes
- o Réseaux sociaux avec géolocalisation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et capable résidant en France métropolitaine, Corse comprise. Le personnel des Sociétés Organisatrices et des Sociétés Prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ce Jeu.

#### **ARTICLE 4 : DUREE DU JEU**

Le Jeu se déroulera du mardi 17 mars au dimanche 05 avril 2020 inclus dans tous les points de vente participants selon leurs jours et horaires d'ouverture au public.

Pour les points de retrait drive participants, la commande ainsi que le retrait doivent avoir lieu impérativement entre le 17 mars et le 05 avril 2020. Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte. La date figurant sur la preuve d'achat utilisée pour participer au Jeu fera foi. Sont considérées comme preuves d'achat : tickets de caisse pour magasins physiques, tickets de caisse électroniques (applications) ou facture pour les commandes faites en ligne.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité soit mise en cause. Toute modification du Jeu sera portée à la connaissance des clients sur les sites Internet des sociétés organisatrices [www.franprix.fr](http://www.franprix.fr), [www.leaderprice.fr](http://www.leaderprice.fr), [www.casinoshop.fr](http://www.casinoshop.fr) et [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr).

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DU JEU**

Le Jeu avec obligation d'achat fonctionne sur la base d'Instants Gagnants prédéfinis ouverts. Il est accessible depuis une connexion Internet sur ordinateur, smartphone et tablette, uniquement à l'adresse [www.gagneramieuxconsommer.fr](http://www.gagneramieuxconsommer.fr)

Chaque achat effectué dans un magasin MONOPRIX, MONOP', FRANPRIX, LEADER PRICE, LE PETIT CASINO, CASINO SHOP et points de retrait drive (hors LEADER DRIVE, points de retrait et drive CASINO SHOP et LE PETIT CASINO) participants entre les dates figurant à l'article 4 comprenant au moins 1 produit partenaire est éligible au Jeu.

Pour jouer au Jeu, il suffit de :

- se rendre sur l'url [www.gagnezameuxconsommer.fr](http://www.gagnezameuxconsommer.fr)
- saisir toutes les informations personnelles obligatoires demandées :
  - civilité
  - nom
  - prénom
  - adresse email



- téléphone
- résidence bâtiment
- numéro
- voie
- code postal
- ville

- confirmer la prise de connaissance du règlement en cochant la case prévue à cet effet,
- télécharger sa preuve d'achat après avoir obligatoirement entouré dessus l'enseigne, la date d'achat et au moins 1 produit partenaire acheté
- sélectionner l'enseigne auprès de laquelle l'achat a été effectué puis télécharger la photo du codes-barres du produit partenaire acheté
- lancer l'animation du Jeu en utilisant la souris ou son doigt pour gratter la surface de la carte

La révélation du gain est immédiate. La mention "Gagné" apparaît si le joueur a gagné et la mention "Perdu" apparaît si le joueur a perdu.

Limitations :

- L'inscription au Jeu est limitée à une preuve d'achat / jour / personne toutes enseignes confondues
- Une dotation / personne
- Une preuve d'achat unique / participation

## ARTICLE 6 : LES DOTATIONS

### Article 6.1 : Dotations mises en Jeu

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des points de vente **MONOPRIX** participants, et sur **monoprix.fr**, les dotations suivantes :

Dotations	Quantité	Valeur Commerciale Unitaire indicative TTC	Valeur totale des dotations
Séjour écolodge : Package voyage pour 2 personnes comprend 6 nuits en hébergement insolite et éco-responsable en France (base hébergement double) Les petits déjeuners	1	1800 €	1800 €

<p><b>Non Inclus</b> : Les frais de transports, les assurances voyages, les repas non mentionnés, les pourboires et les dépenses personnelles</p> <p>Le séjour doit être réalisé en 2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année). Le gagnant devra contacter l'agence de Voyages par email au moins 2 mois avant la date de départ choisie</p>			
<p>Vélo électrique City Mixte</p> <p>Type de batterie LithiumIon36V-480Wh</p> <p>Autonomie - 60 à 80km Temps de charge 3 à 5heures</p> <p>Transmission 6 vitesses par dérailleur Shimano Tourney 14-28T</p> <p>Vélo livré monté et reste à la charge du gagnant le montage des pédales et du guidon une notice. Une trousse d'outillage est fournie.</p>	2	989 €	1978 €
<p>Potager d'intérieur évolutif de Prêt à - Jardin Modulo</p>	15	150 €	2250€
<p>Cours de Cuisine sous forme de carte cadeau physique</p> <p>Cartes valables 12 mois à compter de la date d'activation - la date de fin figurera sur la carte cadeau</p> <p>Carte valable dans l'ensemble de des Ateliers des Chefs en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques.</p>	1	76 €	76€
<p>Hôtel à insectes en bois naturel</p> <p>Livre fourni pour apprendre à connaître les insectes et des conseils de jardinage « bio » sans aucun produit chimique</p>	20	20 €	400€
<p>Sachet de graines</p> <p>Graines à semer qui seront distribuées aléatoirement : graine de Basilic, Coquelicot ou Mélanges de fleurs. Provenance des semence de France ou Union Européenne.</p>	200	2 €	400€

<b>Valeur total mise en Jeu</b>
---------------------------------

6904 €

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des points de vente **MONOP'** participants les dotations suivantes :

Dotations	Quantité	Valeur Commerciale Unitaire indicative TTC	Valeur totale des dotations
<p>Séjour écolodge : Package voyage pour 2 personnes comprend 6 nuits en hébergement insolite et éco-responsable en France (base hébergement double) Les petits déjeuners <b>Non Inclus</b> : Les frais de transports, les assurances voyages, les repas non mentionnés, les pourboires et les dépenses personnelles Le séjour doit être réalisé en 2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année). Le gagnant devra contacter l'agence de Voyages par email au moins 2 mois avant la date de départ choisie</p>	1	1800 €	1800€
<p>Vélo électrique City Mixte Type de batterie LithiumIon36V-480Wh Autonomie - 60 à 80km Temps de charge 3 à 5heures Transmission 6 vitesses par dérailleur Shimano Tourney 14-28T Vélo livré monté et reste à la charge du gagnant le montage des pédales et du guidon une notice. Une trousse d'outillage est fournie.</p>	1	989 €	989 €
<p>Potager d'intérieur évolutif de Prêt à - Jardin Modulo</p>	10	150 €	1500 €
<p>Cours de Cuisine sous forme de carte cadeau physique Cartes valables 12 mois à compter de la date d'activation - la date de fin figurera sur la carte cadeau Carte valable dans l'ensemble de des Ateliers des Chefs en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques.</p>	1	76 €	76 €

Hôtel à insectes en bois naturel Livre fourni pour apprendre à connaître les insectes et des conseils de jardinage « bio » sans aucun produit chimique	10	20 €	200 €
Sachet de graines Graines à semer qui seront distribuées aléatoirement : graine de Basilic, Coquelicot ou Mélanges de fleurs. Provenance des semences de France ou Union Européenne.	100	2 €	200 €

<b>Valeur total mise en Jeu</b>	<b>4765 €</b>
---------------------------------	---------------

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des points de vente **LEADER PRICE** participants (hors **LEADER DRIVE**), les dotations suivantes :

<b>Dotations</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur Commerciale Unitaire TTC indicative</b>	<b>Valeur totale des dotations</b>
Séjour écolodge : Package voyage pour 2 personnes comprend 6 nuits en hébergement insolite et éco-responsable en France (base hébergement double) Les petits déjeuners <b>Non Inclus</b> : Les frais de transports, les assurances voyages, les repas non mentionnés, les pourboires et les dépenses personnelles Le séjour doit être réalisé en 2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année). Le gagnant devra contacter l'agence de Voyages par email au moins 2 mois avant la date de départ choisie	1	1800 €	1800 €
Vélo électrique City Mixte	1	989 €	989 €

Type de batterie LithiumIon36V–480Wh Autonomie - 60 à 80km Temps de charge 3 à 5heures Transmission 6 vitesses par dérailleur Shimano Tourney 14-28T Vélo livré monté et reste à la charge du gagnant le montage des pédales et du guidon une notice. Une trousse d'outillage est fournie.			
Potager d'intérieur évolutif de Prêt à - Jardin Modulo	10	150 €	1 500€
Cours de Cuisine sous forme de carte cadeau physique Cartes valables 12 mois à compter de la date d'activation - la date de fin figurera sur la carte cadeau Carte valable dans l'ensemble de des Ateliers des Chefs en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques.	1	76 €	76 €
Hôtel à insectes en bois naturel Livre fourni pour apprendre à connaitre les insectes et des conseils de jardinage « bio » sans aucun produit chimique	10	20 €	200 €
Sachet de graines Graines à semer qui seront distribuées aléatoirement : graine de Basilic, Coquelicot ou Mélanges de fleurs. Provenance des semence de France ou Union Européenne.	100	2 €	200 €

<b>Valeur total mise en Jeu</b>	<b>4765 €</b>
---------------------------------	---------------

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des points de vente **FRANPRIX** participants, et sur **monoprix.fr**, les dotations suivantes :

<b>Dotations</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur Commerciale Unitaire indicative TTC</b>	<b>Valeur totale des dotations</b>
------------------	-----------------	---	--

<p>Séjour écolodge : Package voyage pour 2 personnes comprend 6 nuits en hébergement insolite et éco-responsable en France (base hébergement double)</p> <p>Les petits déjeuners</p> <p><b>Non Inclus</b> : Les frais de transports, les assurances voyages, les repas non mentionnés, les pourboires et les dépenses personnelles</p> <p>Le séjour doit être réalisé en 2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année). Le gagnant devra contacter l'agence de Voyages par email au moins 2 mois avant la date de départ choisie</p>	1	1 800 €	1800 €
<p>Vélo électrique City Mixte</p> <p>Type de batterie LithiumIon36V-480Wh</p> <p>Autonomie - 60 à 80km Temps de charge 3 à 5heures</p> <p>Transmission 6 vitesses par dérailleur Shimano Tourney 14-28T</p> <p>Vélo livré monté et reste à la charge du gagnant le montage des pédales et du guidon une notice. Une trousse d'outillage est fournie.</p>	2	989 €	1978 €
<p>Potager d'intérieur évolutif de Prêt à - Jardin Modulo</p>	10	150 €	1500 €
<p>Cours de Cuisine sous forme de carte cadeau physique</p> <p>Cartes valables 12 mois à compter de la date d'activation - la date de fin figurera sur la carte cadeau</p> <p>Carte valable dans l'ensemble de des Ateliers des Chefs en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques.</p>	1	76 €	76 €
<p>Hôtel à insectes en bois naturel</p> <p>Livre fourni pour apprendre à connaître les insectes et des conseils de jardinage « bio » sans aucun produit chimique</p>	10	20 €	200 €
<p>Sachet de graines</p> <p>Graines à semer qui seront distribuées aléatoirement : graine de Basilic, Coquelicot ou Mélanges de fleurs. Provenance des semence de France ou Union Européenne.</p>	100	2 €	200 €

--	--	--	--

<b>Valeur total mise en Jeu</b>	<b>5754 €</b>
---------------------------------	---------------

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des points de vente **CASINO SHOP et LE PETIT CASINO** participants les dotations suivantes :

<b>Dotations</b>	<b>Quantité</b>	<b>Valeur Commerciale Unitaire indicative TTC</b>	<b>Valeur totale des dotations</b>
<p>Séjour écolodge : Package voyage pour 2 personnes comprend 6 nuits en hébergement insolite et éco-responsable en France (base hébergement double) Les petits déjeuners <b>Non Inclus</b> : Les frais de transports, les assurances voyages, les repas non mentionnés, les pourboires et les dépenses personnelles Le séjour doit être réalisé en 2020 (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année). Le gagnant devra contacter l'agence de Voyages par email au moins 2 mois avant la date de départ choisie</p>	1	1800 €	1800 €
<p>Vélo électrique City Mixte Type de batterie LithiumIon36V-480Wh Autonomie - 60 à 80km Temps de charge 3 à 5heures Transmission 6 vitesses par dérailleur Shimano Tourney 14-28T Vélo livré monté et reste à la charge du gagnant le montage des pédales et du guidon une notice. Une trousse d'outillage est fournie.</p>	1	989 €	989 €
Potager d'intérieur évolutif de Prêt à - Jardin Modulo	10	150 €	1500 €
Cours de Cuisine sous forme de carte cadeau physique	1	76 €	76 €

Cartes valables 12 mois à compter de la date d'activation - la date de fin figurera sur la carte cadeau Carte valable dans l'ensemble de des Ateliers des Chefs en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques.			
Hôtel à insectes en bois naturel Livre fourni pour apprendre à connaître les insectes et des conseils de jardinage « bio » sans aucun produit chimique	20	20 €	400 €
Sachet de graines Graines à semer qui seront distribuées aléatoirement : graine de Basilic, Coquelicot ou Mélanges de fleurs. Provenance des semence de France ou Union Européenne.	200	2 €	400 €

<b>Valeur total mise en Jeu</b>	<b>5165 €</b>
---------------------------------	---------------

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout évènement échappant à son contrôle qui ne pourrait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

Pour les gagnants d'un lot pour 2 personnes bénéficiaires : si l'un des bénéficiaires est mineur, le deuxième bénéficiaire devra être l'un des responsables légaux du mineur pour lui en faire bénéficier.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à son échange ou remplacement. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, taxes, les formalités administratives et bancaires, inhérents à la jouissance de la dotation resteront à la charge du gagnant.



## **Article 6.2 : Attribution des dotations**

- **Précisions relatives à la dotation : GRAINES**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un (1) sachet de graines par lettre écopli à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant **avant le 03/07/2020**, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- **Précisions relatives à la dotation : HÔTEL À INSECTES**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un (1) hôtel à insectes par colis suivi à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant **avant le 03/07/2020**, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- **Précisions relatives à la dotation : POTAGER**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un (1) potager d'intérieur par colis suivi à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire de gain complété en magasin.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant **avant le 03/07/2020**, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- **Précisions relatives à la dotation : COURS DE CUISINE**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un courrier recommandé AR à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne une carte cadeau L'atelier des Chefs – vous allez aimer cuisiner. Carte valable dans l'ensemble des ateliers en France, pour l'achats de cours de cuisine et de matériel dans nos boutiques. Carte valable 12 mois à compter de la date d'activation.

Tout gagnant qui ne se manifesterait pas après réception du courrier recommandé AR comportant les coordonnées du prestataire, ne pourra plus prétendre à son gain un an à compter de la date d'émission qui sera précisée dans le courrier.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant **avant le 03/07/2020**, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- **Précisions relatives à la dotation : VELO ELECTRIQUE**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un (1) vélo électrique via transporteur. Celui-ci contactera le gagnant pour planifier la livraison à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire de gain complété en magasin.

Si la dotation n'est pas réceptionnée ni réclamée par le gagnant **avant le 03/07/2020**, elle sera définitivement perdue et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

- **Précisions relatives à la dotation : SEJOUR**

Le client gagnant recevra sous 6 à 9 semaines maximum à compter du 14/04/2020, un courrier recommandé AR à l'adresse postale indiquée par ses soins sur le formulaire du Jeu complété en ligne les coordonnées de l'agence de voyages pour l'organisation de son séjour en hébergement insolite et écoresponsable en France. Le séjour doit être réalisé avant **le 31/12/2020** (hors Juillet, Août et fêtes de fin d'année).

Tout client qui demeurerait injoignable par téléphone ou email, ou qui ne se manifesterait pas auprès de l'agence de voyage après réception du courrier recommandé AR comportant les coordonnées du prestataire, ne pourra plus prétendre à son gain **après le 03/07/2020**. Le gain sera définitivement perdu et redeviendra la propriété des Sociétés Organisatrices qui pourront librement en disposer.

## **ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS / PARTICIPATIONS NON CONFORMES**

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire. Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par les Sociétés Organisatrices sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété des Sociétés Organisatrices, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant

par les Sociétés Organisatrices ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant l'annulation de la dotation.

#### **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que tout participant reconnaît expressément.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables et aucun recours ne pourra être engagé contre elles en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

Les Sociétés Organisatrices se dégagent de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa dotation.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables si, en cas de force majeure, elles étaient amenées à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Leur responsabilité ne serait engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 9 : REGLEMENT ET MODIFICATIONS**

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un Avenant au présent règlement déposé à l'Etude mentionnée à l'article 2 des présentes. Les Sociétés Organisatrices en informeront les participants par tout moyen de son choix. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de priver la possibilité de participer au Jeu et la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner, tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement.

### **Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux Jeux en France, sans conditions ni réserve et de l'arbitrage des Sociétés Organisatrices pour les cas prévus et non prévus.

### **ARTICLE 10 : LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par les Sociétés Organisatrices, responsable de traitement, afin de gérer les participations au jeu des enseignes domiciliées à l'article I).

Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités des Sociétés Organisatrices. Les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture du jeu. Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Suite au traitement des participations, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant :

- Pour l'enseigne Leader Price par courrier à : Leader Price Service consommateur 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY-SUR-SEINE ou par mail à : [clients.donneespersonnelles@leader-price.fr](mailto:clients.donneespersonnelles@leader-price.fr)
- Pour l'enseigne Franprix par courrier à : Service client Franprix – 123 quai Jules Guesde, 94400 VITRY SUR SEINE ou par mail à : [contact@franprix.fr](mailto:contact@franprix.fr).
- Pour les enseignes MONOPRIX et MONOP par courrier à : MONOPRIX - Service client 14/16 rue Marc Bloch 92110 – CLICHY ou par mail : [dpo-monoprix@monoprix.fr](mailto:dpo-monoprix@monoprix.fr)
- Pour les enseignes CASINO SHOP et LE PETIT CASINO par courrier à : Distribution CASINO France SAS – 1 cours Antoine Guichard CS 50306 – 42008 SAINT ETIENNE Cedex 1 ou par mail à : [donneespersonnelles@groupe-casino.fr](mailto:donneespersonnelles@groupe-casino.fr).

Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de votre demande.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du Jeu devront renoncer à leur dotation.

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation devant l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France, la CNIL.

**ANNEXE 1 DU REGLEMENT DU JEU INTERNET GAGNEZ A MIEUX CONSOMMER (du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020) :**  
**Liste des magasins et points de retrait participants**

**ANNEXE 2 DU REGLEMENT DU JEU INTERNET GAGNEZ A MIEUX CONSOMMER (du mardi 12 mai au dimanche 31 mai 2020) :**  
**Liste des produit partenaires**